

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
7 mars 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 25^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 4 novembre 2004, à 9 h 30

Président : M. Balarezo (Pérou)
puis : M. Ramadan (Vice-Président) (Liban)
puis : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Point 90 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-59136 (F)

*** 0459136 ***

La séance est ouverte à 9 h 45.

Point 90 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (A/59/115)

- a) **Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/59/135)**
- b) **Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/59/3 (chap. 1) A/59/84-E/2004/53, A/59/85-E/2004/68, A/59/386 et A/59/387)**

1. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) présente les rapports du Secrétaire général concernant : les données statistiques globales sur les activités opérationnelles au service du développement pour 2002 (A/59/84-E/2002/53); les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/59/386); l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/59/85-E/2004/68) et l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : conclusions et recommandations (A/59/387).

2. Au cours des entretiens tenus la semaine précédente sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles, le système des Nations Unies et certains États Membres se sont accordés à reconnaître qu'il était très urgent de déterminer de quelle manière on pouvait rationaliser les opérations sur le terrain et orienter les activités de coopération des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. On a mesuré avec un plus grand réalisme l'ampleur des demandes en matière de coopération pour le développement et la nécessité de concentrer toutes les capacités du système sur ces objectifs. Ces entretiens ont également fourni l'occasion de comprendre combien il était difficile d'organiser et mettre en œuvre les initiatives prises pour répondre à la demande. Il est devenu évident qu'un accroissement de la rentabilité et de la cohérence ainsi que d'objectifs générateurs de réforme, étaient des initiatives propres à maximiser les résultats plutôt que des fins en soi. Dans ce contexte, on s'est fondé sur les plans et priorités de chaque pays pour évaluer le degré de cohérence et d'efficacité.

3. La mobilisation de toutes les capacités du système ne suppose pas seulement que le pays intéressé va bénéficier de tout ce que le système peut offrir, mais également que les capacités de tous les secteurs, disponibles dans le système, et adaptées aux principales priorités nationales, sont effectivement mises à la disposition du pays, indépendamment du fait que l'organisation compétente est ou non résidente dans le pays. Dans ces conditions, le contrôle national constitue à la fois le point de départ et le but principal des efforts déployés pour améliorer la coordination à l'échelle du système. C'est pourquoi le coordonnateur résident a un rôle essentiel à jouer pour faciliter le dialogue avec les gouvernements et encourager la coordination sur le plan national, ce qui, en retour, favorise la prise de responsabilité nationale.

4. On se rend de plus en plus compte du rapport critique qui existe entre les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, les cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres instruments nationaux de programmation. S'agissant des ressources, l'intervenant note, entre autres, que dans le contexte de la coopération des Nations Unies au développement, pour passer d'une approche fondée sur la fourniture à une approche fondée sur la demande, on doit se demander sérieusement si les ressources sont suffisantes pour couvrir la demande réelle, et la réflexion doit s'étendre aux principales modalités de financement. Il conviendra d'examiner cette question d'une manière ouverte et systématique pour l'ensemble des programmes et fonds et autres entités du système des Nations Unies.

5. *M. Ramadan (Liban), Vice-Président, prend la présidence.*

6. **M^{me} Heyzer** (Directrice exécutive, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – UNIFEM) présente le rapport sur les activités d'UNIFEM (A/59/135) et fait observer qu'un nombre d'évaluations récentes portant sur l'habilitation des femmes et l'égalité des sexes montraient des résultats mitigés. En effet, alors que des politiques d'égalité des sexes et des plans d'action ont été adoptés par plus de 120 pays et que des dispositions législatives ont été prises pour affermir les droits des femmes à la propriété foncière et autre, pour accroître leur représentation politique et pénaliser la violence sexuelle, les lois, les politiques et les programmes bien souvent restent au point mort. Lorsque l'égalité des sexes est traitée comme une question intersectorielle, elle

devient bien souvent invisible, au même titre que les effets des politiques de développement sur les femmes et leur rôle pour les influencer. De plus, au sein des Nations Unies, les experts en matière de parité entre les sexes n'ont bien souvent pas le statut, le temps, les ressources ni la capacité d'influer sur les prises de décisions et d'appuyer les domaines techniques. Enfin, dans le but d'intensifier la responsabilisation et de passer des paroles aux actes, le système des Nations Unies doit adopter une approche vigoureuse et cohérente à l'appui de l'exécution des priorités nationales afférentes à l'égalité des sexes, formulées dans de nombreux plans et instruments juridiques nationaux.

7. Pour intensifier la responsabilisation en matière de respect des engagements sur la parité entre les sexes, on a besoin d'instruments plus perfectionnés. UNIFEM tient à aider en priorité les pays qui décident de produire, utiliser et mettre en place une capacité durable de ventilation des données par sexe. La budgétisation tenant compte de la sexospécificité figure également au rang des priorités de premier ordre. En effet, UNIFEM appuie dans chaque région des initiatives de budgétisation faisant place aux femmes. D'après les progrès réalisés on a pu constater qu'afin de transformer les réalités de la vie quotidienne des femmes, il importe que les lois et politiques soient appliquées et que les attitudes et pratiques changent. Il est essentiel à cette fin de maintenir des partenariats, d'assurer un contrôle et des ressources aux niveaux national et régional; les organismes sur le terrain doivent également mettre en commun des pratiques optimales.

8. Au sein du système des Nations Unies, UNIFEM préside une équipe de spécialistes de l'égalité des sexes, relevant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et de la Division de la promotion de la femme. Cette équipe a conclu que l'Organisation se devait de mettre au point un ensemble d'indicateurs de résultats sur l'égalité des sexes, à l'usage des équipes de pays des Nations Unies, afin que les personnes s'occupant de parité entre les sexes aient l'expérience, les ressources et les compétences pour mieux utiliser les connaissances spécialisées en la matière, et mieux mettre en valeur UNIFEM afin qu'il soit assuré de recevoir des ressources adéquates.

Questions et réponses

9. **Le Président** demande quelles sont les différentes possibilités de financement dont on dispose en vue de garantir des apports de fonds prévisibles, pour les activités opérationnelles de développement.

10. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) se réfère au rapport sur le financement des activités opérationnelles de développement, que le Secrétaire général a présenté deux ans auparavant au Conseil économique et social et lors du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. La question devrait être étudiée intégralement, compte tenu de toutes les possibilités existantes, des politiques suivies dans chaque pays, et des activités de chaque fonds et programme. L'objectif est de passer d'une approche fondée sur la fourniture, à une approche fondée sur la demande.

11. **M^{me} Rivington** (Canada) demande comment des institutions spécialisées ou entités non résidentes ne souhaitant pas ou n'ayant pas la capacité d'établir de bureau extérieur (national ou régional) pourraient participer plus efficacement au processus à l'échelon national.

12. **M. Essel** (Ghana) souhaite savoir comment des pays se trouvant dans des situations et des stades de développement différents s'inscrivent dans la perspective générale des objectifs du Millénaire pour le développement, et comment le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, ainsi que les systèmes bilatéraux et multilatéraux s'intègrent dans ce cadre.

13. **M. Kogda** (Burkina Faso) demande quelles mesures sont prises pour faire en sorte que les organisations non résidentes puissent agir sur le terrain, et étant donné la nouvelle orientation, comment on peut normaliser le financement et les paiements.

14. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) répondant à la question du Canada, dit que le but n'est pas d'encourager un plus grand nombre d'institutions à ouvrir des bureaux extérieurs, mais plutôt d'améliorer la coordination entre les bureaux extérieurs existants. Il ne faut épargner aucun effort pour répondre aux besoins et aux demandes des pays. La structure des bureaux de pays est déterminée par de nombreux facteurs, dont les diverses approches à la centralisation par opposition à la décentralisation, et la disponibilité

des ressources. L'équipe de pays résidente et le coordinateur résident doivent veiller en priorité à ce que toutes les capacités du système soient employées pour satisfaire les besoins des pays. Les organismes non résidents doivent pour leur part, se rendre compte que leur rôle s'inscrit dans une activité plus large. Si cette perspective prévalait au niveau national et parmi tous les organismes, les réponses seraient multiples et viendraient naturellement. Dans le cadre d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD par exemple, un expert de l'ONUDI serait mis à la disposition des coordonnateurs résidents du PNUD. On doit continuer d'explorer les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications (TIC) comme instruments de coordination. La question est d'importance si l'on considère que les principaux éléments des plans de développement, allant du commerce à de nombreux aspects du secteur de la production, sont presque exclusivement confiés à des organismes qui n'ont pas de bureaux dans le pays concerné.

15. **M. Kahn** (Directeur, Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) répondant aux questions soulevées par le Ghana, dit que le Système de coopération des Nations Unies peut et a déjà aidé, à titre individuel, des pays en développement à appliquer dans leur propre contexte, en fonction de leurs priorités et de leurs conditions, les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est là l'une des fonctions clef du système de coopération des Nations Unies pour le développement. Il n'empêche cependant que les principes de responsabilisation et de contrôle du pays sur le programme doivent être clairement établis. Le système des Nations Unies tout entier doit s'occuper des priorités et stratégies des pays, sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : conclusions et recommandations (A/59/387) attire l'attention sur ce point, en particulier au paragraphe 17 a) et d).

16. L'autre aspect de la question est celui de la coordination entre le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et les systèmes bilatéraux. Là encore, l'élément le plus important est la responsabilisation et le contrôle du pays intéressé. Le système dispose en outre d'un

nombre important d'instruments, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les pays eux-mêmes et les organismes bilatéraux devraient établir leurs programmes sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut adopter une approche nationale cohérente et à l'échelle du système, qui soit adaptée aux priorités nationales et alignées sur les stratégies nationales. Si ces préceptes étaient suivis, et si les donateurs bilatéraux participaient, il pourrait y avoir une transformation radicale du fonctionnement de la coopération pour le développement au niveau national.

17. S'agissant de la question soulevée par le Burkina Faso au sujet de l'allocation des ressources, l'intervenant dit que les ressources pourraient être centralisées, tandis que le processus d'évaluation et de suivi pourrait mettre en évidence des éléments qui doivent être abordés. Un système qui produit des résultats et des avantages peut ainsi servir de base à de nouvelles allocations de ressources.

18. **M^{me} Heyzer** (Directrice exécutive d'UNIFEM) se référant à la question des organismes non résidents et des options possibles, précise que la question est de savoir comment les centres régionaux peuvent devenir des centres techniques capables d'appuyer des équipes de pays. Il faut également se tourner vers la possibilité de partage du personnel et d'utilisation des technologies de l'information disponibles afin de créer des réseaux d'échanges de connaissances en vue de fournir des services de spécialistes en temps opportun. De ce fait, les organisations non résidentes n'auraient pas besoin d'une présence permanente sur le terrain mais pourraient assurer leur présence le cas échéant. En étudiant cette possibilité, elles devront également mettre au point des stratégies de retrait.

19. Abordant la question de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les stratégies de réduction de la pauvreté, M^{me} Heyzer souligne qu'il importe de s'appliquer à diminuer ou supprimer les obstacles à la production de richesses, tels que les restrictions touchant le droit à la propriété foncière, l'accès à l'eau et aux routes, entre autres. Il est essentiel de dresser la carte de la pauvreté, et en particulier de la pauvreté féminine, d'identifier les secteurs de croissance dans lesquels les femmes sont actives et d'améliorer l'accès aux marchés pour les femmes producteurs, afin qu'elles ne soient pas

obligées de se limiter à la production de biens ou de services bon marché. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient être liées au programme consacré au commerce. Il conviendrait de plus, d'aider les femmes des pays sortant d'un conflit ou sur le point d'entrer en conflit, et de veiller à ce que les stratégies de réduction de la pauvreté s'attaquent aux causes profondes du conflit en termes d'exclusion et d'inégalité.

20. *M. Balarezo (Pérou) reprend la présidence.*

21. **M. Al-Nasser** (Qatar) s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les mesures prises par le système des Nations Unies pour améliorer son organisation et sa programmation au niveau national devraient tenir compte des programmes nationaux de développement et viser à aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que d'autres objectifs arrêtés sur le plan international, dans le cadre de leurs stratégies nationales. Le contrôle par le Gouvernement devrait compter parmi les objectifs de l'aide au développement; les capacités nationales destinées à mettre au point et mettre en œuvre des politiques endogènes de développement doivent être améliorées et appuyées par les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

22. Le Groupe des 77 et la Chine partagent pleinement les préoccupations et recommandations du Secrétaire général sur la nécessité d'assurer aux activités d'aide au développement du système des Nations Unies un financement suffisant, prévisible et stable. On devrait étudier de nouveaux mécanismes de financement, et améliorer les mesures d'harmonisation et de simplification. Il importe toutefois de souligner que c'est la qualité et pas seulement la quantité des ressources qui détermine l'impact des activités opérationnelles sur le terrain. Les budgets de base pluriannuels, plutôt que les affectations de crédits, devraient être les principaux instruments de coopération internationale au développement multilatéral, de manière à permettre une planification garantie et une réponse cohérente à des objectifs arrêtés sur le plan multilatéral. Ce sont des principes de souplesse et de pragmatisme qui devraient guider les progrès des efforts visant à adapter les interventions des entités des Nations Unies aux besoins de chaque pays. Il importe de faciliter la participation effective des entités non résidentes aux opérations nationales comme le prévoient les programmes nationaux de développement.

23. L'égalité des sexes et la sexospécificité doivent être intégrées dans les programmes de pays, comme l'un des principaux objectifs de l'assistance des Nations Unies. L'appui de l'Organisation aux pays en transition, passant de l'état de crise au stade de développement, demande l'aménagement rationnel de trois éléments : consolidation de la paix, prévention des conflits et aide après le conflit. Ce type d'aide ne doit pas se borner à répondre à des besoins à court terme; l'assistance demandée durant la phase de redressement exige des moyens différents et des fonds supplémentaires. Dans la conception des modalités de l'aide multilatérale au développement, notamment dans le cas des initiatives transfrontières, il ne faut pas négliger de tenir compte du bien-fondé, de plus en plus reconnu, des arrangements régionaux et sous-régionaux. La dimension régionale de la coopération au développement doit également être prise en considération dans les arrangements interinstitutions au sein du système des Nations Unies. Le renforcement de la coopération Sud-Sud devrait se refléter dans les activités de développement et devrait être appuyée par la création de réseaux et par des échanges non seulement entre pays en développement mais également en coopération avec d'autres donateurs.

24. L'efficacité et la crédibilité dépendent des résultats concrets de développement. L'un des principes fondamentaux est d'assurer une évaluation appropriée de l'aide apportée par le système des Nations Unies, en se fiant aux indicateurs de développement dont il a été convenu avec le pays bénéficiaire. Les fonctions d'évaluation et de suivi de chaque organisation ainsi que du système en général devraient recevoir un rang de priorité élevé. Il faut également veiller à ce que les fonds soient utilisés de la manière la plus efficace et affectés aux activités fondamentales d'aide au développement. Il est impératif de minimiser les dépenses non consacrées au développement.

25. Le Groupe des 77 et la Chine ont appuyé les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : conclusions et recommandations (A/59/387). L'intervenant souhaite cependant examiner plus en détail la position du Groupe sur certaines de ces recommandations. Il tient notamment à mettre en valeur le rôle clé tenu par le coordonnateur résident et le PNUD, l'importance du bilan commun de pays

(BCP) et du PNUAD, ainsi que la fonction de suivi du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Les coordonnateurs résidents et l'équipe de pays des Nations Unies devraient recourir à diverses stratégies, comme la création de réseaux, la mise en commun de spécialistes et des contacts réguliers entre institutions, afin de faciliter la participation aux opérations des Nations Unies, d'entités qui ne sont pas présentes dans le pays. De même, les entités non résidentes doivent rechercher et adopter des méthodes pratiques de collaboration au sein du système de manière à ce que leurs connaissances et leur savoir-faire puissent être exploités le plus utilement possible.

26. Les recommandations du Secrétaire général indiquent que la planification réalisée sur la base du bilan commun de pays (BCP) et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (PNUAD) doit appuyer les plans nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté. On ne voit pas bien cependant comment l'assistance financière et technique fournie par les institutions de Bretton Woods, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) peuvent avoir une interaction avec les BCP et les PNUAD. Il est crucial d'assurer la cohérence entre tous les différents éléments de politique générale et les principes de contrôle national qui y sont inscrits.

27. La pertinence et l'efficacité des BCP et des PNUAD resteront limitées si l'assistance fournie par les institutions de Bretton Woods ne s'articulent pas normalement autour de l'assistance fournie par le reste du système des Nations Unies. D'une manière générale, le processus BCP/PNUAD est essentiellement dirigé sur les questions nationales d'ordre humanitaire, social, écologique et microéconomique, tandis que les questions macroéconomiques telles que finance et commerce, ainsi que les mesures de réduction de la pauvreté, sont du ressort des DSRPs et par conséquent liées à l'assistance des institutions de Bretton Woods. Il s'agit d'une fragmentation artificielle du programme de développement, et il appartient à chaque pays en développement de décider comment assurer la cohérence entre ces différents instruments conformément à ses propres besoins. Dans le même contexte il faut examiner le rôle de l'assistance fournie par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le domaine de la réglementation internationale du commerce. Le rapport du Secrétaire général appelle, à juste titre, à la création de partenariats interinstitutions,

de réseaux de savoirs, avec la participation des entités non résidentes, et la recommandation devrait s'étendre également aux institutions de Bretton Woods. Ces arrangements interinstitutions devront être souples et pratiques, visant à maximiser les avantages provenant des diverses spécialisations existantes dans le système des Nations Unies.

28. Pour ce qui est de la recommandation sur le financement des activités opérationnelles des Nations Unies, le Conseil économique et social devrait établir un groupe de travail intergouvernemental pour examiner la prévisibilité, la stabilité, et la viabilité du financement des opérations de développement, ainsi que des mécanismes de financement nouveaux et de remplacement. Il devrait en outre entreprendre régulièrement, un examen complet des tendances et perspectives des ressources financières du système de coopération des Nations Unies pour le développement par comparaison avec d'autres formes internationales d'aide au développement. Étant donné que l'on s'accorde à reconnaître le besoin de cohésion dans la mise en œuvre des objectifs de développement, les partenaires des donateurs doivent rechercher attentivement si leur approche au financement en ce qui concerne les activités opérationnelles du système des Nations Unies, les initiatives des institutions de Bretton Woods et d'autres initiatives bilatérales sont en rapport avec les objectifs de cohérence, de coordination et de rentabilité.

29. Il importe également de progresser dans la gestion des activités opérationnelles des Nations Unies. La décentralisation, la délégation d'autorité, la simplification des règlements financiers, des arrangements souples concernant le personnel, les services et les locaux communs, doivent être examinés du point de vue de l'efficacité et des résultats. La collaboration interinstitutions accrue sur le terrain de même qu'au Siège est une priorité. Le Conseil de chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et les GNUD devraient s'assurer de la participation et de l'inclusion de toutes les entités des Nations Unies dans les activités opérationnelles, y compris les entités non résidentes.

30. Le développement a été et continuera d'être l'une des principales responsabilités du système multilatéral. La sécurité collective a deux aspects – l'aspect sécurité et l'aspect économique – et le système des Nations Unies ainsi que tous ses États Membres doivent prendre ces deux composantes également en compte.

Les efforts de prévention des conflits sont inutiles si l'on ne s'occupe pas des causes économiques de ces conflits. Il y a de l'intérêt de tous de placer le développement en tête de l'action multilatérale et de placer la sécurité économique collective en tête des priorités du multilatéralisme.

31. **M. van den Berg** (Pays-Bas) s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats : Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie, des pays du processus d'association et de stabilisation : Bosnie-Herzégovine, et des candidats potentiels : Albanie et Serbie-et-Monténégro dit que la résolution qui doit être adoptée durant la présente session sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devrait souligner l'importance du cadre intersectoriel de la Déclaration du Millénaire, et des objectifs du Millénaire pour le développement, et inviter les pays à mettre en valeur dans le programme de 2015, des stratégies de développement contrôlées et dirigées sur le plan national, en adaptant les objectifs de développement à leurs situations spécifiques et à leurs ambitions.

32. Les conditions de l'aide internationale changent rapidement. Sur la base du Consensus de Monterrey, on peut s'attendre à ce que les ressources consacrées au développement augmentent au cours des prochaines années. De nombreux fournisseurs d'assistance internationale pour le développement ont délégué à l'échelon décentralisé, le pouvoir décisionnel ayant trait au financement. Les modalités de financement ont tendance à mettre l'accent sur le budget et l'appui sectoriel au programme. Il faut que le système des Nations Unies se positionne stratégiquement dans cet environnement dynamique en se spécialisant dans ce qu'il réussit le mieux : la fourniture de l'assistance technique et le renforcement des capacités nationales, y compris des capacités locales, pour aménager les nouvelles formes d'appui, et mettre en œuvre des activités concrètes liées aux stratégies de réduction de la pauvreté. Les nouvelles modalités de l'aide peuvent conférer au système des Nations Unies un plus grand pouvoir sur l'utilisation des ressources en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

33. L'insuffisance de fonds dans le système des Nations Unies pour le développement ne dispense pas d'aboutir à des résultats concrets et de la plus haute utilité, dans les limites des fonds actuellement

disponibles. Pour attirer des ressources au profit de ses activités opérationnelles, le système doit poursuivre son programme de réformes avec détermination, réduire la dispersion et éviter la concurrence, les doubles emplois et les chevauchements. On doit parvenir à plus de simplification et d'harmonisation, fixer des objectifs et des délais précis pour les trois prochaines années. Dans toutes les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, il faut adopter une méthode de programmation stratégique commune, cohérente, orientée sur la demande, et axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette approche doit être harmonisée et coordonnée avec les autres partenaires et se conformer aux processus et impératifs nationaux. Il est impossible au système des Nations Unies de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées s'il ne dispose pas d'une base de financement appropriée, sûre et prévisible. La réforme du système des Nations Unies doit s'accompagner d'une augmentation substantielle et continue des ressources de base affectées aux activités opérationnelles. L'Union européenne est favorable à un processus de consultations dynamique sur la manière d'atteindre les objectifs. Il conviendrait d'étudier plus à fond les modalités de financement telles que les quotes-parts, les contributions négociées et volontaires.

34. L'Union européenne pense que le BCP et le PNUAD devraient adapter leurs cycles au cycle de planification nationale en cours. L'analyse commune devrait progressivement remplacer les évaluations répétitives de chaque organisme. Le PNUAD ne devrait pas consister en un assemblage de propositions ou de projets et programmes en cours d'exécution par certains organismes. Il faut plutôt envisager un cadre cohérent de programmation et de suivi ainsi que l'action de toute l'équipe de pays des Nations Unies mise au service de la stratégie de réduction de la pauvreté. Dans l'élaboration du PNUAD il importe avant tout que cette équipe et entités non résidentes déterminent les priorités nationales et les efforts internationaux auxquels le système des Nations Unies pourra contribuer efficacement au niveau national.

35. L'Union européenne aimerait que dans l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, le PNUAD et sa matrice de résultats soient clairement reconnus en tant qu'instruments de planification stratégique servant à déterminer les rôles et les responsabilités des divers organismes des

Nations Unies sur le terrain, et encourager une approche harmonisée du système des Nations Unies à la stratégie de réduction de la pauvreté, sous la responsabilité du pays. L'Union européenne souhaite que, d'un cadre commun de programmation à l'usage des organismes, le PNUAD devienne un instrument commun de programmation. Il devrait servir à mobiliser les ressources. L'Union européenne est partisane d'évaluations communes de l'impact de la contribution des équipes de pays des Nations Unies à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devrait étudier la possibilité d'établir un conseil exécutif commun chargé d'examiner les questions liées à l'ensemble des résultats des fonds et programmes, en particulier au niveau national, comme par exemple les rapports d'évaluation conjointe, l'ensemble des progrès accomplis sur la voie de la simplification et de l'harmonisation, et la qualité et l'efficacité des BCP et des PNUAD.

36. Pour que le rôle du PNUAD et la matrice de résultats apparaissent comme la participation du système des Nations Unies aux objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national, le coordonnateur résident doit se voir conférer un type différent d'autorité. Pour que l'équipe de pays des Nations Unies puisse apporter une contribution bien coordonnée avec la stratégie nationale d'élimination de la pauvreté, en particulier le DSRP, l'Union européenne estime que le système des coordonnateurs résidents doit être renforcé et, à cet effet, il faut accorder à ces coordonnateurs des pouvoirs et des responsabilités accrues. En premier lieu, le coordonnateur résident doit veiller à ce que le PNUAD soit pleinement en accord avec les stratégies de réduction de la pauvreté. Il doit ensuite s'assurer que tous les partenaires du système des Nations Unies se conforment bien aux priorités définies dans la matrice de résultats du PNUAD, ce qui débouchera sur un programme mieux harmonisé. Enfin, le coordonnateur résident doit avoir pour fonction de contrôler les résultats obtenus.

37. C'est le PNUD qui est le mieux placé pour aménager le système des coordonnateurs résidents. Dans les pays où sont exécutés d'importants programmes, ou les pays se trouvant dans de complexes situations après un conflit, il doit y avoir

une division du travail entre le coordonnateur résident et le Directeur du bureau de pays du PNUD, donnant au coordonnateur résident une plus grande latitude et plus de temps pour coordonner efficacement les activités de l'équipe de pays des Nations Unies, et lui permettre de se concentrer sur la gestion effective des programmes communs. Le Directeur du bureau de pays du PNUD se concentrerait sur la gestion et les appels de fonds pour le programme de pays du PNUD. Les coordonnateurs résidents devraient disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leurs tâches. Les dépenses de base doivent être couvertes par des montants prélevés sur le budget des ressources de base du PNUD comme c'est actuellement le cas. En vue de favoriser le contrôle par les autres partenaires du système, des arrangements financiers, notamment la participation aux coûts par les organismes associés à l'équipe de pays des Nations Unies, pourraient être envisagés dans le plan de coordination du pays. La qualité et l'engagement de cadres de gestion serait critique : l'Union européenne se félicite des améliorations réalisées en matière de sélection des coordonnateurs résidents, destinées à assurer le recrutement des meilleurs candidats. L'obligation du système à rendre des comptes serait nettement facilitée avec la notation des coordonnateurs résidents, faite par tous les membres de l'équipe des Nations Unies.

38. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être correctement réalisés si l'on ne tient pas compte de la dimension sexospécifique dans les activités opérationnelles. Il est essentiel d'avoir dans les équipes de pays des Nations Unies, des spécialistes de l'égalité des sexes, afin de surveiller la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'intégrer une perspective sexospécifique dans le cadre de programmation des Nations Unies orienté sur les résultats. L'Union européenne invite toutes les organisations du système des Nations Unies à garantir que leurs spécialistes en matière de parité des sexes, désignés pour agir aux niveaux national, régional et mondial aient à la fois, le rang, les compétences et le temps de veiller à ce que la dimension sexospécifique soit prise en compte dans les activités exécutées au niveau national dans tous les secteurs considérés. L'Union européenne préconise l'obligation de créer des groupes thématiques de l'égalité des sexes dans toutes les équipes de pays des Nations Unies, et soutient la recommandation du Secrétaire général de formuler un plan d'action

détaillé, assorti de délais, portant sur l'intégration d'une dimension sexospécifique et l'émancipation des femmes. Elle approuve la demande figurant dans le rapport du Secrétaire général concernant la présentation de statistiques nationales ventilées par sexe.

39. L'Union européenne estime qu'il est vital dans le passage du stade des secours à celui du développement d'assurer une coopération plus étroite entre les divers agents des Nations Unies chargés de la sécurité, des politiques et du développement. Il faut que les Nations Unies apportent une réponse cohérente, participative et efficace aux situations de transition, valable sur l'ensemble du système. Il conviendrait de faire appel, le cas échéant, à la mission interinstitutions, actuellement utilisée dans certains pays tels que l'Afghanistan et le Soudan, ainsi qu'à la mission d'évaluation conjointe. Dans la phase de transition, de même que pendant la phase de secours, le renforcement des capacités est un élément important qui permet aux gouvernements nationaux et locaux de s'acquitter de leurs responsabilités. Il est crucial que les équipes des Nations Unies renforcent leur coopération dans l'intervalle entre les activités humanitaires et celles de développement afin d'assurer une transition souple au niveau national. L'Union européenne se félicite de la demande faite par le Conseil de sécurité de mettre au point un plan d'action, à l'échelle du système des Nations Unies, assorti d'un calendrier, pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité.

40. Au cours des années précédentes, les progrès n'ont pas été uniformes, étant donné que les partenaires au sein du système des Nations Unies ne semblent pas tous avoir totalement opté pour la cohérence, la simplification et l'harmonisation. Il appartient au système des Nations Unies d'élaborer une réponse commune, intégrée et coordonnée aux besoins des pays en développement, fondée sur les avantages comparés des partenaires associés à l'équipe de pays des Nations Unies, et de tirer parti des capacités normatives du système des Nations Unies en général. À cette fin, le système des Nations Unies tout entier doit s'engager rapidement sur la voie de la programmation conjointe s'appuyant sur des stratégies communes et intégrées, avec des organismes capables de contribuer avec la plus haute compétence aux priorités nationales, tenant dans l'équipe de pays, un rôle de premier plan, en fonction de leurs capacités. Il est crucial à cet égard,

que le système des coordonnateurs résidents soit renforcé et que la présence des Nations Unies dans le pays soit rationalisée. L'examen triennal complet des activités opérationnelles donne aux États Membres une occasion de mettre en place un système des Nations Unies pour le développement, qui soit cohérent et coordonné. Le succès de la prochaine phase du processus de réforme dépend entre autres, d'un plan d'action détaillé, assorti d'un calendrier d'exécution, avec des objectifs contrôlables.

41. L'Union européenne estime que l'actuel examen triennal complet des activités opérationnelles doit tenir compte de l'importance capitale du système des Nations Unies pour le développement, dans la perspective de l'examen coordonné et intégré de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui doit se tenir en 2005. Les objectifs du Millénaire pour le développement montrent que le développement est une tâche énorme et complexe, ce qui fait que le partage des responsabilités entre donateurs et pays partenaires est un élément essentiel de la réussite.

42. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) fait observer que dans la période préparatoire à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui se tiendra en 2005, il faudra fixer des objectifs spécifiques dont la réalisation permettra aux activités opérationnelles du système des Nations Unies de jouer un rôle de plus en plus important pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les avantages comparés des activités opérationnelles devraient être pleinement utilisés, s'agissant notamment de respecter les principes de contrôle national, d'universalité, de neutralité et le caractère bénévole des activités opérationnelles, tout en respectant la nécessaire indépendance des fonds et programmes.

43. L'application des recommandations figurant dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale a permis de réaliser de sensibles progrès dans l'accomplissement des réformes en améliorant la coordination et la cohérence et en mettant en valeur des facteurs clef dans le processus de programmation. Le plan de réforme est dans une large mesure destiné à être mis en œuvre d'abord par les organismes membres du Comité exécutif du GNUD. Divers secteurs du système des Nations Unies pour le développement ont plus ou moins rapidement participé à la réforme, et la Fédération de Russie estime que l'on aura de

meilleures possibilités d'accroître l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies avec une participation plus active des institutions spécialisées, des commissions régionales et autres entités aux activités coordonnées à l'échelon national. De nouvelles mesures de réforme devraient tenir compte également des intérêts, des priorités et des caractéristiques spécifiques des activités tant des organismes membres du Comité exécutif du GNUD que des autres entités du système des Nations Unies pour le développement.

44. On devra simplifier et harmoniser davantage les règles et procédures de manière à réduire la diversité des demandes, et alléger les contraintes administratives et financières des pays de programme et des institutions elles-mêmes, sans porter atteinte à leur indépendance. Le processus d'harmonisation a ses limites en raison des différences entre les diverses institutions touchant les mandats, les types d'activité et les structures. L'expérience récente a montré que l'harmonisation ne conduisait pas toujours à la simplification mais à de nouvelles complications du fait des règlements et des procédures, si bien qu'il faut maintenant insister sur la simplification. L'efficacité de l'harmonisation, du point de vue de ses incidences financières doit être évaluée séparément. On a constaté jusqu'à présent une augmentation plutôt qu'une diminution des dépenses administratives.

45. La Fédération de Russie est d'avis qu'il faut adopter de nouvelles mesures pour rationaliser les modalités de la présence des Nations Unies dans les pays bénéficiaires, portant par exemple sur l'utilisation plus fréquente des locaux et de services communs. Elle encourage également l'amélioration plus poussée de la qualité des BCP et des PNUAD à l'élaboration desquels le Gouvernement doit continuer de jouer un rôle directeur. Le processus BCP/PNUAD doit s'appuyer sur des travaux analytiques entrepris au niveau national, et avec moins de gaspillage. L'adoption de la matrice de résultats du PNUAD est une mesure positive. Dans les pays ne disposant que de faibles ressources affectées au programme, l'application des BCP/PNUAD n'est pas toujours justifiée et ne doit pas être une condition préalable à la coopération de ces pays avec le système des Nations Unies pour le développement.

46. Des propositions visant à donner plus d'autorité aux coordonnateurs résidents dans le contrôle de la mise en œuvre du PNUAD méritent un sérieux examen

pratique. Une telle mesure ne doit pas gêner les gouvernements bénéficiaires dans leur coopération avec certains organismes, ni créer de nouvelles strates bureaucratiques dans les contacts bilatéraux, se traduisant par de nouvelles dépenses administratives au niveau national.

47. Le relèvement et le développement après un conflit figurent parmi les importantes questions soulevées dans l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, et la Fédération de Russie appuie le rôle majeur que joue le système des Nations Unies pour résoudre des problèmes connexes. Les fonds et programmes doivent être concentrés sur les aspects pratiques des initiatives prises pour intervenir, en temps voulu, et de manière coordonnée, au niveau national, dans les situations d'après conflit. Il faut en priorité : fournir une combinaison équilibrée d'aide humanitaire et à long terme en fonction des besoins nationaux spécifiques; s'acquitter des fonctions de coordination des Nations Unies et assurer l'application souple des instruments de coordination touchant les appels d'aide humanitaire et le PNUAD, et renforcer la coopération avec les institutions de Bretton Woods.

48. **M. Yao Wenlong** (Chine) note avec satisfaction qu'au cours des trois dernières années, les programmes et fonds du système des Nations Unies pour le développement ont fait des progrès dans le domaine de la mobilisation des ressources, des réformes et de la coordination sur le terrain. Toutes les ressources de base ont augmenté à des degrés divers; cependant les objectifs de financement de chaque institution sont encore loin d'être atteints. De plus, il subsiste des problèmes dans le processus de financement, tels que l'imprévisibilité et l'instabilité ainsi que le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources. Toutes les institutions du système des Nations Unies pour le développement doivent donc poursuivre leurs efforts pour mobiliser davantage de ressources, notamment des ressources de base, de manière à offrir un appui financier plus substantiel aux pays en développement et les aider à réaliser en temps voulu, les objectifs du Millénaire pour le développement.

49. Étant donné que le calendrier fixé pour atteindre les objectifs va jusqu'en 2015, il faut accélérer le rythme auquel se déroulent les activités opérationnelles. La communauté internationale doit renforcer sa coopération et établir des partenariats de

développement fondés sur la confiance et les avantages mutuels et sur l'entraide. Les pays développés devront continuer de respecter leurs engagements, tandis que les pays en développement devront continuer à redoubler d'efforts au niveau national, développer la coopération et le commerce entre eux, absorber davantage d'investissement direct étranger, créer davantage de capacités au niveau national, et éliminer la pauvreté par le développement économique. La Chine encourage le système des Nations Unies pour le développement à accroître les ressources consacrées au développement et à formuler des stratégies de financement ainsi que des programmes spécifiques qui aideront les pays en développement à satisfaire leurs besoins financiers dans le but d'atteindre les objectifs. Les organismes devront aussi tirer parti de l'examen auquel procédera l'Assemblée générale en 2005 sur la mise en œuvre des objectifs afin de mobiliser plus énergiquement la volonté politique des pays donateurs et les amener à tenir leurs promesses par des mesures concrètes.

50. On relève des progrès sensibles dans les réformes du système des Nations Unies pour le développement. L'approche axée sur la personne a été suivie et on s'est appliqué à insister sur la participation, à réduire les disparités et à respecter la diversité. Dans la simplification et l'harmonisation des règles et procédures, au cours des réunions interinstitutions habituelles, chaque institution a pleinement fait valoir ses avantages comparés et formulé des programmes conjoints de manière à éviter les doubles emplois et une inutile compétition pour les ressources, évitant ainsi des charges superflues aux pays de programme. Le système du coordonnateur résident a également été renforcé. La Chine se félicite de l'élan donné au processus de réforme. Elle pense qu'une meilleure coordination au niveau opérationnel faciliterait le suivi des activités préconisées dans les textes issus des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies, et l'apport d'une réponse unifiée et coordonnée par le système des Nations Unies pour le développement aux demandes prioritaires émanant des pays de programme. La Chine espère que les programmes et fonds du système des Nations Unies pour le développement continueront d'accroître leurs ressources financières, de poursuivre la réforme et de renforcer la simplification et l'harmonisation des règles et procédures.

51. **M. Løvald** (Norvège) indique que son intervention allait s'appuyer sur le document traitant de la réforme du système des Nations Unies pour les activités opérationnelles présenté en juin dernier au Secrétaire général par la Norvège et six autres pays se classant parmi les principaux donateurs.

52. Il est essentiel d'avoir des principes directeurs précis, si l'on veut accroître l'efficacité du système des Nations Unies pour les activités opérationnelles. Le rapport du Secrétaire général devrait donc définir des objectifs, des indicateurs et des délais plus précis pour mesurer les progrès. Alors que le système des Nations Unies a réussi à établir une présence plus effective et unifiée au niveau national, il s'agissait, durant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement de s'entendre sur les mesures à prendre pour que les activités du système soient mieux coordonnées et plus efficaces. Le Sommet de 2005 doit rendre les Nations Unies mieux à même d'obtenir des résultats conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Norvège se déclare satisfaite de la récente initiative « Action Two » prise par les Nations Unies pour renforcer l'action concernant les droits de l'homme au niveau national. S'agissant du renforcement des capacités institutionnelles nationales, l'examen triennal complet des activités opérationnelles devrait aboutir à des recommandations spécifiques tendant à rendre plus effectifs les programmes de renforcement des capacités.

53. L'une des conditions préalables à une présence efficace et coordonnée des Nations Unies à l'échelon national est l'existence d'une équipe des Nations Unies forte, conduite par un coordonnateur résident. L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement devrait indiquer comment le système devrait être financé, et comment les ressources, l'autorité, les responsabilités du coordonnateur résident devraient être renforcées. Il arrive parfois que les coordonnateurs résidents soient relevés de leurs fonctions de chef d'un bureau extérieur du PNUD. Les coordonnateurs résidents doivent assurer la cohésion et aider tous les organismes, y compris les non-résidents.

54. Aux termes du Consensus de Monterrey, les Nations se sont engagées à accroître le volume de l'aide au développement. L'harmonisation et la réforme du système d'assistance sont nécessaires si l'on veut que l'augmentation des dépenses profite aux plus nécessiteux, et libérer des fonds au profit des

programmes. À l'échelon national, les Nations Unies doivent faire preuve de souplesse pour se conformer aux besoins locaux, comme convenu avec les autorités locales. Il convient de maintenir une forte présence sur le terrain, mais dans le cadre d'une structure intégrée, comprenant des experts dans les domaines désignés comme prioritaires par le Gouvernement. Les institutions chargées d'opérations plus limitées pourraient dans de nombreux cas être représentées par d'autres organismes. Dans certains pays, les coûts administratifs dépassent les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté. On signale cependant une mesure positive qui est le récent accord de représentation entre l'ONUDI et le PNUD. Il serait bon de voir se multiplier des exemples comparables aux progrès enregistrés dans les situations d'après conflit, qui comporteraient des cadres communs d'analyse, des fonds d'affectation spéciale à donateurs multiples, et la création d'une fonction d'organisme pilote pour la délégation des activités de coopération. Le PNUAD doit servir à la fois pour harmoniser les cycles de programmation en conformité avec les stratégies nationales et comme cadre de programmation conjointe et de centralisation des ressources. Le GNUD pourrait être le moteur des efforts de simplification et d'harmonisation au cours des trois prochaines années. Outre la simplification interne, le système des Nations Unies devrait s'associer à de nouvelles pratiques d'assistance tendant à appuyer les changements survenant sur le terrain et à s'y adapter, sous la direction des pays partenaires.

55. En matière de gouvernance, la simplification s'impose également, et à cet égard certains organes délibérants devraient, au cours de sessions conjointes, être investis du pouvoir de prendre des décisions officielles sur la base de leurs propres délibérations et des rapports qu'ils reçoivent.

56. Des mesures doivent être prises pour assurer le respect absolu des politiques de parité entre les sexes à tous les niveaux du système des Nations Unies.

57. La Norvège demeure un partisan convaincu des Nations Unies, ce qui est corroboré par le fait qu'en termes absolus, ce pays est le cinquième des principaux donateurs pour les activités de développement du système des Nations Unies. De l'avis de la Norvège, le système des Nations Unies doit jouer un rôle clef dans les activités opérationnelles au cours des prochaines années, et elle s'inquiète de constater une tendance à la marginalisation de l'Organisation. On pourrait

remédier à la situation par des réformes radicales, et il faut espérer que l'examen triennal complet fera prendre davantage conscience de l'urgence de mesures concrètes.

58. **M. Karanja** (Kenya) dit que les valeurs et les caractéristiques du système des Nations Unies pour le développement – fondé sur les principes d'universalité, de multilatéralisme, de neutralité et de souplesse – ont fait des Nations Unies un partenaire impartial et dévoué pour les pays en développement, et l'appui des Nations Unies au développement, sous la forme de dons a conduit les pays en développement à voir les Nations Unies d'une manière positive. Ces principes et valeurs devront être préservés par l'accroissement qualitatif et quantitatif des ressources de base dont dispose le système, et la coopération au service du développement devrait s'aligner sur les priorités des pays bénéficiaires.

59. Malheureusement, le financement des activités de coopération des Nations Unies pour le développement est encore faible et repose sur une base réduite de donateurs. Par ailleurs, dans le rapport du Secrétaire général (A/59/85, par. 37) il est indiqué que la plupart des institutions spécialisées ne peuvent compter que sur des contributions volontaires, dont la majeure partie est affectée à des emplois déterminés. Il est impératif de revoir les modalités de financement des activités opérationnelles de développement. Le financement volontaire annuel actuellement en vigueur s'est avéré instable et imprévisible et ne peut de ce fait prendre en compte des besoins en matière de planification du développement à long terme. C'est pourquoi le système a besoin d'un mécanisme de financement pluriannuel, et il faut souligner l'importance des ressources de base. La Conférence d'annonces de contributions des Nations Unies est dépassée et devrait être remplacée ou profondément modifiée. La délégation kényenne espère que cette question sera abordée au cours de la présente session.

60. Le Kenya loue les efforts du système des Nations Unies pour introduire plus de cohérence et une meilleure coordination. Des initiatives positives ont été prises dans ce sens, comme les outils de programmation que sont le BCP et le PNUAD, ainsi que les efforts de coordination du GNUD. Pour éviter les doubles-emplois et le gaspillage, nous avons besoin d'améliorer la coopération et la coordination tant au Siège que dans les bureaux extérieurs.

61. Il faut remanier la structure des bureaux extérieurs pour faire en sorte que les ressources humaines aient un impact aussi décisif que possible au niveau national. Il est regrettable que la majorité des organismes des Nations Unies n'aient pas de bureaux extérieurs, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas participer de manière constructive aux mécanismes nationaux de coordination. Il faudrait procéder à des réaffectations de personnel au sein du système, de manière à assurer une utilisation maximale et réduire les doubles-emplois et le gaspillage. Le processus du BCP/PNUAD devrait s'aligner sur les priorités nationales et régionales, et les cadres et initiatives de développement pour assurer la participation et le contrôle effectifs des gouvernements bénéficiaires. La collaboration de tous les organismes des Nations Unies, des institutions internationales et régionales de financement et des commissions régionales devrait être consolidée; les capacités et les compétences des pays devraient être valorisées de manière à garantir l'efficacité des gouvernements nationaux. Le Kenya se félicite des récentes réformes visant à simplifier et à harmoniser et qui, si elles sont bien conduites, pourraient apporter de réels allègements, et en conséquence des réductions de dépenses. La délégation kényenne note avec satisfaction que le Kenya a été choisi comme l'un des pays pilotes pour le processus de simplification et d'harmonisation.

62. L'intervenant remercie les Nations Unies et les donateurs bilatéraux de leur rapide réaction durant la grave famine qui sévit au Kenya. Il souligne en même temps le lien qui s'établit entre secours et développement et suggère que l'aide soit assortie d'un appui au développement et de stratégies à long terme visant à éviter de telles crises tout en promouvant le développement durable.

63. **M. Ahamed Chowdhury** (Bangladesh) fait observer que l'actuel examen des activités opérationnelles de développement fournit l'occasion d'évaluer l'ensemble des opérations du système des Nations Unies au niveau national. Malheureusement, tandis que le rôle du système des Nations Unies est de renforcer les capacités nationales pour aider les pays à s'engager sur la voie du développement durable, les tendances actuelles en matière de financement menacent d'amoindrir l'action des Nations Unies en matière de développement, ce qui rend la tâche difficile aux pays en développement pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire. Dans ces conditions, les

propositions concernant des mécanismes financiers nouveaux et novateurs devraient être sérieusement prises en considération.

64. Les efforts de coordination et d'harmonisation devraient prévoir des mécanismes d'attribution des ressources affectées au développement des pays, par l'intermédiaire d'une seule entité, ce qui serait rentable sur le plan opérationnel. La programmation conjointe au niveau local est prometteuse quant à l'apport d'assistance et à la formulation d'une approche globale au développement. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités du système des Nations Unies leur garantiraient une plus grande efficacité. Le système des coordonnateurs résidents devrait disposer sur place d'un bureau important et ne suivre qu'une seule stratégie de développement avec des objectifs communs, conditions qui sont généralement absentes. L'excessive concurrence qui s'exerce pour les ressources extrabudgétaires nuit à la collaboration et à la coopération interinstitutions. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, il conviendrait de les rapprocher entre eux et avec les priorités nationales. De plus fortes synergies au niveau national pourraient, par exemple, aider à faire face à ces défis nouveaux et grandissants que sont la pauvreté et le VIH/sida.

65. **M. Anwarul Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) déclare que la présence des organismes des Nations Unies sur le terrain et leurs mandats respectifs sont la clef de la mise en œuvre des Programmes d'action de Bruxelles, de la Barbade et d'Almaty.

66. Il souligne que l'application des recommandations de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement va avoir un impact déterminant en ce qu'elle aidera de manière décisive le Bureau du Haut Représentant à s'acquitter de ses mandats et responsabilités. Conformément à son mandat ce Bureau a déjà pris des mesures pour collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres entités, en vue d'intégrer le Programme d'action de Bruxelles dans leurs domaines respectifs d'activités. À ce jour, 19 organismes des Nations Unies ainsi que d'autres organisations multilatérales ont intégré le Programme d'action de Bruxelles dans leurs propres programmes de travail. Le Bureau du Haut Représentant entreprend également des

consultations suivies avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la société civile, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et d'autres organes régionaux et multilatéraux compétents en vue d'appuyer la mise en œuvre du programme.

67. Le Bureau du Haut Représentant collabore étroitement avec les délégations des pays les moins avancés à New York afin d'encourager la création de mécanismes nationaux et de centres de coordination dans ces pays en vue de les aider à prendre en mains, à l'échelon national, des activités relevant de l'application du Programme de Bruxelles, et de renforcer leurs capacités à cet égard. Le nombre de centres de coordination est actuellement de 45 contre 9 en 2003; pour les instances nationales le même rapport est de 18 contre 9. Dans l'accomplissement de ses tâches le Bureau du Haut Représentant a constaté qu'il fallait améliorer la coopération et l'entente sur le plan national. Entre autres activités le Bureau a organisé un « Atelier des centres nationaux de coordination sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés », en mai 2004, à New York.

68. Passant à l'urgente nécessité de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne les pays les moins avancés, l'intervenant fait valoir que le succès dans ce domaine est lié aux programmes de Bruxelles, de la Barbade et d'Almaty car ils traitent des mesures spécifiques qu'il faut prendre pour surmonter les problèmes de ces pays. Il est essentiel pour les pays les moins avancés, d'arrêter des mesures spéciales dans leurs plans nationaux de développement afin de tenir les sept engagements contenus dans le Programme d'action de Bruxelles. Chacun de ces engagements doit être intégré dans le programme national de développement et aussi dans le PNUAD, le BCP et le DRST selon qu'il convient. Le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies doit comporter un mécanisme interne lui permettant de suivre les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en œuvre de ces engagements. De cette manière on pourrait communiquer aux bureaux du Siège tous les renseignements nécessaires sur les pays, pour organiser les activités de plaidoyer et de coordination visant à mobiliser l'appui international en faveur des pays les moins avancés.

La séance est levée à 12 h 30.